AUTOMNE 2024

www.coleraine.qc.ca

Municipalité Saint-Joseph-de-Coleraine

INFO MUNICIPALE

À LA UNE

Versement de taxes 2024 :

1er : Mercredi 20 mars 2024
2e : Mercredi 22 mai 2024
3e : Mercredi 17 juillet 2024
4e : Mercredi 25 septembre 2024

DATES IMPORTANTES

À partir du 6 septembre, camp d'entraînement du Junior A.

Vendredi 6 septembre : Ouverture du Centre sportif Odilon Grenier.

Lundi 9 septembre : Assemblée régulière du mois, dès 19 h à l'hôtel de ville.

Mercredi 25 septembre : Quatrième versement de taxes.

1er octobre : Installation de l'abri d'auto permise.

Lundi 7 octobre : Assemblée régulière du mois, dès 19 h à l'hôtel de ville.

Mercredi 2 octobre : Début des mercredis pour les séances libres gratuites sur glace au Centre sportif Odilon Grenier.

Dimanche 6 octobre : Début des dimanches pour les séances libres gratuites sur glace au Centre sportif Odilon Grenier.

Semaine du 6 octobre : Semaine de la prévention des incendies.

Semaine du 13 octobre : Rinçage du réseau d'aqueduc dans le secteur urbain.

Dimanche 3 novembre : Dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3, n'oubliez pas de reculer votre heure. Changez les piles de vos détecteurs.

Lundi 4 novembre : Assemblée régulière du mois, dès 19 h à l'hôtel de ville.

Jeudi 7 novembre : Collecte des résidus verts disposés dans un sac de papier destiné à cet effet et placés sur le bord du chemin, pour tous les secteurs.

Lundi 11 novembre : Jour du souvenir.

Dès le 15 novembre : Interdiction de stationner dans les rues entre 23h et 7h.

Lundi 2 décembre : Assemblée régulière du mois, dès 19 h à l'hôtel de ville.

Samedi 7 décembre : Fête de Noël des enfants.

Semaine du 15 décembre : Rinçage du réseau d'aqueduc dans le secteur urbain.

Du 20 décembre au 3 janvier : Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes. De retour le lundi 6 janvier.

Joyeuses Fêtes

AUTOMNE 2024

www.coleraine.qc.ca

Municipalité Saint-Joseph-de-Coleraine

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi au jeudi
8 h 15 à 12 h et 13 h à 16 h 30

BOTTIN TÉLÉPHONIQUE

Urgence (ambulance, incendie, police)
9-1-1

Info-Santé
8-1-1

Centre antipoison du Québec
1-800-463-5060

Information sur les services communautaires et publics
2-1-1

CLSC de Disraeli
418-449-3513

CLSC de Thetford Mines
418-338-3511

Comité de bienfaisance
418 423-5409 - Sylviane

Transport médical (AAVA)
418 423-2934 - Gemma

URBANISME

En tout temps, vous devez envoyer un courriel à urbanisme@coleraine.qc.ca afin de vous informer des exigences en matière de demande de permis pour tous les travaux et projets prévus autant dans le secteur urbain que le secteur villégiature.

Important, vous devez passer par l'urbanisme pour toute sorte de permis, quelque soit la nature et l'ampleur des travaux.

NUMÉROS CIVIQUES

Numéros civiques :

SELON LE RÈGLEMENT 577, LES CHIFFRES DU NUMÉRO CIVIQUE DOIVENT :

- **Être installés sur la façade donnant sur la rue du bâtiment principal et doivent être visibles en tout temps ;**
- **Avoir une hauteur d'au moins 10 cm ;**
- **Si le bâtiment principal est situé à plus de 60 mètres de l'emprise de rue, le numéro civique doit être installé en bordure de celle-ci, perpendiculairement à la rue. Il doit être visible en tout temps et des deux côtés.**

CONGÉS FÉRIÉS

Lundi 2 septembre - Fête du travail

Lundi 14 octobre - Action de grâce

Mercredi 25 décembre - Jour de Noël

Pour toute question : Alex Simoneau
Coordonnateur aux loisirs
et à la vie communautaire
418 423-4000 poste 225

AUTOMNE 2024

www.coleraine.qc.ca

Municipalité Saint-Joseph-de-Coleraine

RENCONTRE SPÉCIALE SUR LES FORÊTS RARES

Saviez-vous que l'on retrouve des forêts rares sur votre territoire?

Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA), en collaboration avec Nature-Québec, vous invite à découvrir une de ces forêts, située tout près du Petit lac Saint-François.

Date : Mercredi, 11 septembre 2024
Heure : 13h30 à 14h30
Lieu : Rendez-vous devant le 74, chemin du Petit lac Saint-François, à Saint-Joseph-de-Coleraine

Une guide biologiste sera sur place pour vous faire découvrir ce site magnifique et facilement accessible à tous et à toutes.

Au plaisir de vous rencontrer!

SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

Nous tenons à rappeler à la population de St-Joseph-de-Coleraine l'importance de demander et d'obtenir un permis avant de faire un feu de brûlage ou de faire l'usage de feux d'artifice.

Pour ce faire, il suffit de demander votre permis par l'entremise du site internet de la municipalité sous l'onglet permis municipaux (permis de feu domiciliaire) dans la section de l'avenue des citoyens. **Il est important de demander le permis au moins 48 heures avant de faire usage de feux. Les permis sont émis du lundi au vendredi.**

Pour toutes questions, vous pouvez joindre le directeur du SSI, par courriel : **ssi@coleraine.qc.ca**

Merci de votre collaboration!

RAPPELS IMPORTANTS

- Borne-fontaine : si vous en avez une près de chez vous, gardez-la déneigée.
- Sorties de secours (fenêtres, balcons et portes) doivent être déneigées et déglacées après chaque chute de neige.
- Chauffage auxiliaire, vous devez maintenir une distance d'au moins 1 mètre entre un système de chauffage auxiliaire (chaufferette) et les matériaux combustibles (murs, rideaux).
- Entretenez l'appareil de combustion au bois, le système d'évacuation et la cheminée régulièrement. Entreposez les cendres, à l'extérieur et loin des bâtiments, dans un contenant métallique, car elles demeurent actives plus de 72 heures.
- Protégez votre boîte postale, si vous êtes en secteur rural et installez des balises pour délimiter votre terrain.
- Il est interdit de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h jusqu'au 1er avril inclusivement, neige ou pas et de jeter de la neige dans les rues ou faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation.
- Veuillez ne pas laissez votre véhicule dans la rue lors de l'opération déneigement.

COMPOST

Collecte des bacs bruns tous les mardis pour tous les secteur jusqu'au 12 novembre inclusivement.

3 règles à se rappeler :
-Si ça se mange ou une partie de quelque chose qui se mange.

-Si c'est en papier ou en carton (non ciré, non glacé, non plastifié).

-Si c'est un résidu de jardin (sauf les branches excédant 1 cm de diamètre et/ou 60 cm de longueur).

Pour avoir la liste complète des matières acceptées et refusées, consultez le calendrier municipal.

AUTOMNE 2024

www.coleraine.qc.ca

Municipalité Saint-Joseph-de-Coleraine

LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Carnet loisirs Automne 2024

Le carnet des loisirs pour l'automne 2024 est actuellement en ligne.

Multisports pour enfants à l'école
Hockey plaisir pour enfants
Cours de patinage pour enfants
Arts plastiques pour enfants
Cours de yoga pour adultes
Cours de step pour adultes
Activités spéciales pour l'Halloween
Activités spéciales pour Noël

Location des salles municipales :
Pour la location d'une salle
à tout moment
dans l'année,
418 423-4000 poste 225.

CENTRE SPORTIF ODILON GRENIER

Horaire de glace complet au :
www.coleraine.qc.ca dans l'onglet Centre sportif Odilon Grenier dans le sous-menu Loisirs, Sports et Culture.

Début des séances libres gratuites :

Le mercredi : 2 octobre
Le dimanche : 6 octobre

Lors des congés scolaire :
Selon le calendrier scolaire.

ACTIVITÉS DES ORGANISMES

Club de l'Âge d'or
Les lundis : Baseball-poche à 13 h
Les mardis : Bingo à 19 h
Les mercredis : Shuffleboard à 13 h
Les jeudis : Pétanque à 13 h
2e vendredi du mois : Tournoi de cartes 500 à 19 h

Cercle des Fermières
À confirmer - Lucie - 418 423-2992

Comité de Noël et pompiers volontaires
Noël des enfants le samedi 7 décembre à l'aréna

SITES ENCHANTEURS

1.Sentiers pédestres des 3 monts
Trajet de plus de 20 kilomètres

2. Association du Lac Rond
Départ à partir du chalet du Boisé
Trajet d'une distance de 5 kilomètres

SUBVENTIONS POUR LES CITOYENS

Lire, un cadeau pour la vie! Prêt de trousses de lecture pour les 2 à 4 ans. Service de prêt comme à la bibliothèque.

Couches lavables, un choix écologique! Remboursement de 50% du coût d'achat pour un maximum de 150$.
*** L'enfant doit avoir moins de 6 mois au moment de l'achat des couches. ***

Une naissance, un livre! Cadeau bébé lecture pour les enfants nés ou adoptés en 2024 et résidant dans notre municipalité.

Nouveauté : Subvention de 150$ pour l'installation d'une borne électrique. Certaines conditions s'appliquent.